



Compte rendu de jury

Concours d'attaché territorial

Session 2022

Pôle

Recrutement

Concours

MAJ le 21/07/2023

Sommaire

I. Présentation générale de l'opération	3
II. Données statistiques générales.....	5
A. Chiffres clés	5
1. Spécialité Administration Générale.....	5
2. Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social.....	5
3. Spécialité Animation.....	6
B. Profil des candidats et des lauréats	6
III. Phase d'admissibilité	8
A. Libelle des épreuves.....	8
B. Epreuve de composition (concours externe)	8
C. Epreuve de note (concours externe).....	9
1. Spécialité Administration générale	9
2. Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social.....	9
3. Spécialité Animation.....	9
D. Epreuve de rapport (concours interne et 3ème concours).....	10
1. Spécialité Administration générale	10
2. Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social.....	10
3. Spécialité Animation.....	10
E. Résultats d'admissibilité.....	11
1. Spécialité Administration générale	11
2. Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social.....	11
3. Spécialité Animation.....	11
IV. Phase d'admission.....	12
A. Libellés des épreuves	12
B. Epreuve orale d'entretien	13
1. Spécialité Administration générale	13
2. Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social.....	13
3. Spécialité Animation.....	13
C. Résultats d'admission.....	14
1. Spécialité Administration générale	14
2. Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social.....	14
3. Spécialité Animation.....	15
V. Bilan.....	15

Compte rendu établi en application de l'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

I. Présentation générale de l'opération

Le CDG31 a organisé, en 2022, le concours d'accès au grade d'attaché dans les spécialités « Administration générale », « Gestion du secteur sanitaire et social » et « Animation ».

- Conditions d'accès

Concours externe

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement niveau II) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

Concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs.

Troisième concours

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins :

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.

- Organisation

Ce concours est organisé tous les 2 ans. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

- Zone de conventionnement

Le concours a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine.

Les spécialités « Analyste » et « Urbanisme et développement du territoire » sont ouvertes par le CDG de la Gironde en convention avec les CDG d'Occitanie.

- Jury

Le Jury se compose de 24 membres, issus de la région Occitanie, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont la Présidente et son suppléant), fonctionnaires, et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 4 Maires, dont la Présidente du Jury,
- 1 Conseiller municipal,
- 2 Adjointes au Maire,
- 1 Vice-Président d'un conseil départemental.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP A,
- 1 Représentant du CNFPT,
- 1 Directeur Adjoint d'un conseil départemental,
- 1 Directeur Général Adjoint des ressources humaines d'une métropole,
- 1 Chef de service Prévention Protection Enfance d'un conseil départemental,
- 1 Directeur Général Adjoint des solidarités d'un conseil départemental.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Directeur d'un service enfance et jeunesse d'une commune en retraite,
- 1 Directeur Général Adjoint d'une communauté d'agglomération en retraite,
- 1 Maître de Conférences en droit public,
- 1 Maître de Conférences en droit des collectivités territoriales,
- 1 Directeur Général Adjoint d'un conseil départemental,
- 1 Directeur de la commande publique d'un conseil départemental,
- 1 Chef de projet de développement social et urbain d'une commune en retraite,
- 1 Chef de service Club de prévention d'une métropole.

- Sujets et notes de cadrage

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité ainsi que l'ensemble des notes de cadrage des épreuves sont élaborés par la cellule pédagogique nationale et sont communs à tous les CDG organisateurs. Ils sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

- Déroulement de l'opération

Inscriptions	Retrait des dossiers du 22 mars au 27 avril 2022 Date limite de dépôt des dossiers le 5 mai 2022
Epreuves d'admissibilité	17 novembre 2022 à Aussonne, Labège, Castanet Tolosan et Pérois (34)
Jury d'admissibilité	9 février 2023
Epreuves d'admission	Du 20 mars au 31 mars 2023 à Labège
Jury d'admission	6 avril 2023
Liste d'aptitude	1 ^{er} mai 2023

II. Données statistiques générales

A. Chiffres clés

1. Spécialité Administration Générale

Concours		Externe	Interne	3 ^{ème} Concours	Total
Nombre de postes ouverts		129	66	25	220
Nombre de dossiers reçus		975	1320	294	2589
Nombre de candidats admis à concourir		945	1281	276	2502
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	525	803	196	1524
	Pourcentage	55,6 %	62,7 %	71 %	60,9 %
Seuil d'admissibilité sur 20		10	13,50	12,50	-
Nombre de candidats admissibles		255	144	53	452
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	245	143	53	441
	Pourcentage	96,1 %	99,3 %	100 %	97,6 %
Seuil d'admission sur 20		11,71	13,22	13,22	-
Nombre de candidats admis		128	67	25	220
Taux de réussite (admis/présents écrit)		24,4 %	8,3 %	47,2 %	49,9 %

2. Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social

Concours		Externe	Interne	3 ^{ème} Concours	Total
Nombre de postes ouverts		15	20	5	38
Nombre de dossiers reçus		156	325	68	393
Nombre de candidats admis à concourir		153	318	64	535
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	65	209	47	321
	Pourcentage	42,5 %	65,7 %	73,4 %	60 %
Seuil d'admissibilité sur 20		10	13,50	13	-
Nombre de candidats admissibles		24	26	14	64
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	24	26	14	64
	Pourcentage	100 %	100 %	100 %	100 %
Seuil d'admission sur 20		10,50	11,22	12,72	-
Nombre de candidats admis		13	20	5	38
Taux de réussite (admis/présents écrit)		20 %	9,6 %	10,6 %	11,8 %

3. Spécialité Animation

Concours		Externe	Interne	3 ^{ème} Concours	Total
Nombre de postes ouverts		13	12	5	30
Nombre de dossiers reçus		102	309	49	460
Nombre de candidats admis à concourir		97	297	48	442
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	41	215	33	289
	Pourcentage	42,3 %	73,4 %	68,8 %	65,4 %
Seuil d'admissibilité sur 20		10	13,50	12	-
Nombre de candidats admissibles		13	26	11	50
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	13	26	11	50
	Pourcentage	100 %	100 %	100 %	100 %
Seuil d'admission sur 20		11,25	13,94	11,94	-
Nombre de candidats admis		13	12	5	30
Taux de réussite (admis/présents écrit)		31,7 %	5,6 %	15,2 %	13,4 %

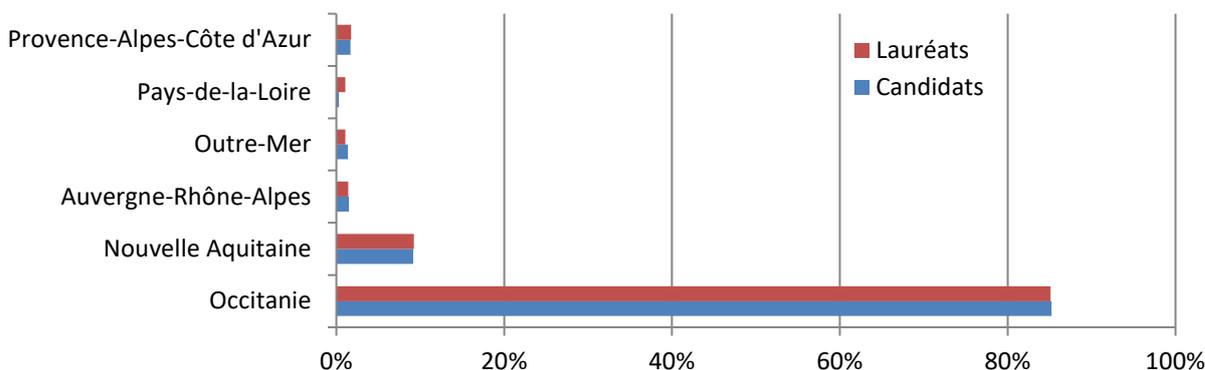
NB : 99 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

B. Profil des candidats et des lauréats toutes spécialités confondues

- Age et sexe

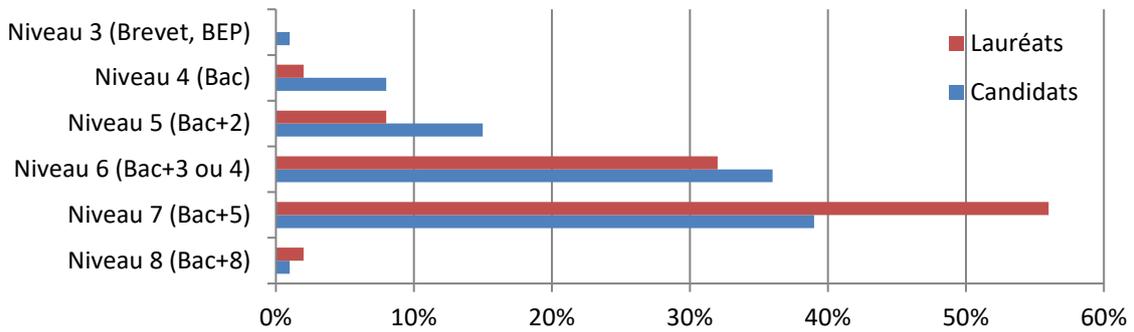
Les femmes représentent 76 % des candidats et 78 % des lauréats. La moyenne d'âge est assez proche entre les candidats et les lauréats (36 et 32 ans).

- Origine géographique



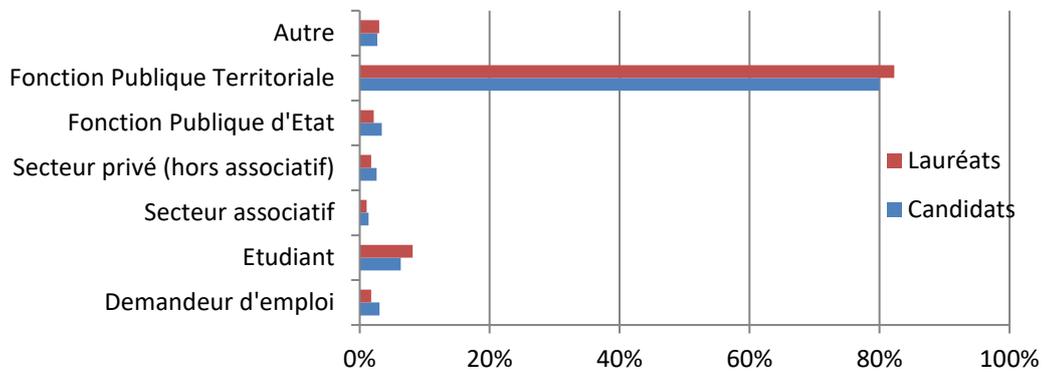
94 % des candidats sont issus des 2 régions en convention : Occitanie et Nouvelle Aquitaine.

- Diplômes



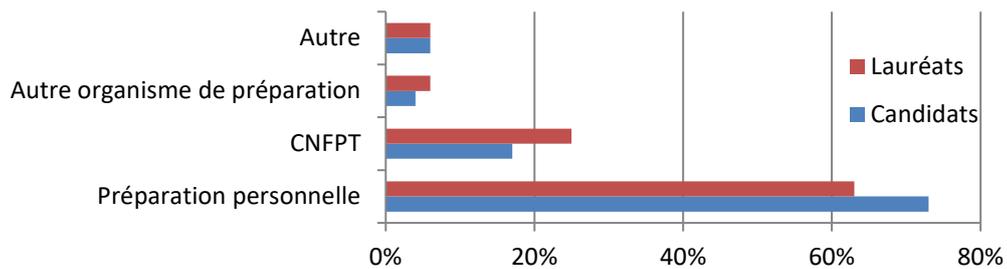
40 % des candidats ont un diplôme de niveau supérieur à celui exigé pour le concours externe. Ils représentent 58 % des lauréats.

- Situation professionnelle



Un peu plus 80 % des candidats et des lauréats travaillent dans une Fonction Publique.

- Préparation



21 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation auprès d'un organisme de formation (dont le CNFPT). Ils représentent 31 % des lauréats.

III. Phase d'admissibilité

A. Libelle des épreuves

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE et 3 ^{ème} CONCOURS
<p>Composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...). Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se protéger dans leur futur environnement professionnel. Durée : 4 heures - coefficient 3</p>	<p>Administration générale : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.</p> <p>Gestion du secteur sanitaire et social : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.</p> <p>Animation : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées. Durée : 4 heures - coefficient 4</p>
<p>Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier pour les candidats ayant choisi la spécialité :</p> <p>Administration générale : l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale.</p> <p>Gestion du secteur sanitaire et social : l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale.</p> <p>Animation : l'aptitude à l'analyse d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale. Durée : 4 heures- coefficient 4</p>	

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

B. Epreuve de composition (concours externe)

Le sujet est commun aux 3 spécialités.

-Thématique du sujet

Entre développement local et transition écologique, les collectivités territoriales doivent-elles choisir ?

-Résultats

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes <5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Administration générale	525	9,45	242	30	18	0
Gestion du secteur sanitaire et social	67	9,08	24	1	14,50	4
Animation	41	9,32	18	1	13,50	3

-Constat des correcteurs

La méthode est généralement maîtrisée.

Les meilleurs candidats, en plus de bien délimiter les deux notions, ont su organiser logiquement leur argumentaire et pas simplement opposer ces deux notions.

C. Epreuve de note (concours externe)

1. Spécialité Administration générale

-Thématique du sujet

La co-construction des politiques et de services publics locaux.

-Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
521	10,05	298	20	17	0

-Constat des correcteurs

Le sujet demandait une bonne connaissance du contexte des collectivités territoriales afin de pouvoir poser la problématique et donc faire un plan pertinent.

Le niveau rédactionnel est hétérogène mais souvent faible.

2. Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social

-Thématique du sujet

Les collectivités territoriales et la lutte contre la pauvreté.

-Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
65	9,36	30	1	13	4

-Constat des correcteurs

Les candidats ont trop souvent dressé un inventaire des dispositifs sans vraiment définir la problématique.

3. Spécialité Animation

-Thématique du sujet

Les relations entre les acteurs de la communauté éducative.

-Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
41	7,63	13	7	14	0

-Constat des correcteurs

Le niveau de préparation est souvent faible, les candidats manquant de maîtrise de l'exercice.

La problématique est souvent insuffisamment définie.

D. Epreuve de rapport (concours interne et 3ème concours)

1. Spécialité Administration générale

-Thématique du sujet

La gestion dématérialisée de la relation aux usagers dans les collectivités territoriales, solutions opérationnelles de mise en œuvre de cette démarche au sein d'Admiville.

-Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Interne	803	10,40	474	28	17	0
3 ^{ème} Concours	196	10,22	118	6	16,50	0

-Constat des correcteurs

La méthode est globalement maîtrisée : plan classique, mode projet connu.

Les meilleurs candidats ont su prendre en compte le contexte de la collectivité et ont apporté des connaissances externes et des acquis professionnels.

2. Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social

-Thématique du sujet

Le soutien à l'autonomie des personnes âgées suivi de solutions opérationnelles adaptées au territoire de Sociodep dans le cadre du nouveau schéma.

-Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Interne	209	10,58	134	2	17	0
3 ^{ème} concours	47	10,61	27	2	16	3

-Constat des correcteurs

La méthode est généralement maîtrisée, mais, dans certaines copies, il est noté un manque d'analyse dans la première partie et de connaissances personnelles dans les propositions.

Dans les meilleures copies, les candidats ont su prendre de la hauteur pour analyser le sujet.

3. Spécialité Animation

-Thématique du sujet

Les tiers-lieux centrés sur la jeunesse avec des solutions opérationnelles pour faire évoluer la médiathèque en ce sens.

-Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Interne	215	9.83	111	3	17	0
3 ^{ème} concours	33	10,55	20	0	15	6

-Constat des correcteurs

Les candidats n'ont pas toujours pris la hauteur suffisante pour analyser les éléments du dossier, ne prenant pas toujours le contexte municipal.

Peu de connaissances personnelles sont apportées dans les propositions qui restent trop générales.

E. Résultats d'admissibilité

Le jury, par application du règlement, a attribué une note de zéro sur vingt à huit copies en raison de la présence d'un signe distinctif (utilisation de plusieurs couleurs, inscription d'initiales, d'un prénom, dans le timbre du devoir ou présence d'un dessin au milieu d'un paragraphe).

Le jury a éliminé :

- 1 361 candidats absents au moins à une des épreuves obligatoires d'admissibilité,
- 99 candidats dont au moins une des notes obtenues aux épreuves écrites est inférieure à 5 sur 20.

Les seuils sont fixés en point par spécialité et par concours.

1. Spécialité Administration générale

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes <5/20	Seuil d'admissibilité fixé en points	Nombre de candidats admissibles
Externe	521	9,74	20	70 /140	255
Interne	803	10,40	28	54 / 80	144
3 ^{ème} concours	196	10,22	6	50 / 80	53

2. Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes <5/20	Seuil d'admissibilité fixé en points	Nombre de candidats admissibles
Externe	65	9,01	0	70,50 / 140	24
Interne	209	10,58	6	54 / 80	26
3 ^{ème} concours	47	10,61	2	52 / 80	14

3. Spécialité Animation

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes <5/20	Seuil d'admissibilité fixé en points	Nombre de candidats admissibles
Externe	41	8.36	2	70 / 140	13
Interne	215	9.83	5	54 / 80	26
3 ^{ème} concours	33	10.55	0	48 / 80	11

IV. Phase d'admission

A. Libellés des épreuves

En application du décret n°2022-529 du 14 avril 2022, les épreuves obligatoires et facultatives de langues n'ont pas été proposées et le coefficient de l'épreuve orale d'admission d'entretien du concours externe est modifié en conséquence pour cette session de concours.

CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
<p>Entretien, débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion. Cet entretien est suivi d'une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un attaché. Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.</p> <p>Durée : 25 minutes dont 10 minutes au plus de présentation ; coefficient 5</p>	<p>Entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.</p> <p>L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation, à partir d'une fiche individuelle de renseignement dont le modèle est disponible sur le site du centre de gestion organisant le concours. Lors de son inscription, chaque candidat constitue et transmet la fiche précitée au service organisateur du concours à une date fixée par celui-ci. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. La fiche de présentation n'est pas notée.</p> <p>Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement mentionnée à l'alinéa précédent comprend une rubrique prévue à cet effet. Pour présenter cette épreuve adaptée, ils transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours au plus tard avant le début de la première épreuve d'admission.</p> <p>Durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus de présentation par le candidat ; coefficient 5.</p>	<p>Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle et les compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, remis par le candidat au moment de l'inscription et établi conformément à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales.</p> <p>L'entretien vise ensuite à évaluer, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.</p> <p>Durée : 25 minutes dont 10 minutes au plus d'exposé ; coefficient 5.</p>

B. Epreuve orale d'entretien

Organisation

Le jury a été scindé en groupes d'examineurs de 3 personnes (un élu, un fonctionnaire et une personnalité qualifiée).

4 candidats admissibles au concours externe ont fait valoir leur doctorat et ont, en conséquence, subi une épreuve adaptée.

1. Spécialité Administration générale

Résultats :

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10/20$	Nombre de notes $<5/20$	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Interne	143	11.81	108	0	19	5
Externe	245	11.49	164	7	19	1
3 ^{ème} concours	53	12.17	45	0	17	7

2. Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social

Résultats :

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10/20$	Nombre de notes $<5/20$	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Interne	26	10.42	15	0	15	5
Externe	24	10.56	13	0	17	5
3 ^{ème} concours	14	10.71	6	0	18	7

3. Spécialité Animation

Résultats :

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10/20$	Nombre de notes $<5/20$	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Interne	26	12.96	23	0	17	8
Externe	13	15.12	13	0	18	12
3 ^{ème} concours	11	11.09	7	0	17	8

-Constat du jury

La majorité des exposés étaient construits et calibrés pour contenir dans le temps imparti. Cependant, il est noté peu d'originalité avec un déroulement souvent chronologique. Peu de candidats savent mettre en valeur leur parcours professionnel et leurs motivations lors de ces 10 minutes.

La quasi-totalité des candidats présentant l'épreuve orale travaillent dans la Fonction Publique Territoriale au moment de l'inscription au concours, soit 98 % des candidats admissibles au concours interne mais aussi 92 % au 3^{ème} concours et 67 % au concours externe. Malgré cette immersion, et quelle que soit la spécialité choisie, ils ont peu de connaissances générales, restant trop souvent cantonnés à leur domaine de compétence. Ils se projettent rarement sur de nouvelles missions, ni au sein d'une structure territoriale d'une autre nature.

Pour l'encadrement, les principes sont connus mais rarement contextualisés. La majorité des candidats présente un profil « d'expert » plutôt que « de manager » potentiel.

C. Résultats d'admission

1. Spécialité Administration générale

-Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites et orales, sont les suivants :

Concours	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes \geq 10/20	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Interne	13,08	135	17,33	8,78
Externe	11,69	195	16,52	6,25
3 ^{ème} concours	12,90	52	16	9,4

-Délibération

Après étude des résultats, en application de l'article 4 du décret n°87-1099 du 30 décembre 1987, le jury décide de réaffecter les postes ouverts aux concours de cette spécialité ainsi :

Concours	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes après réaffectation
Interne	66	67
Externe	129	128
3 ^{ème} concours	25	25

Il fixe alors les seuils d'admission suivants par concours :

Concours	Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
Interne	119	13,22	67
Externe	140,50	11,71	128
3 ^{ème} concours	119	13,22	25

2. Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social

-Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites et orales, sont les suivants :

Concours	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes \geq 10/20	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Interne	12,27	23	15	8,89
Externe	10,95	16	14,79	8,67
3 ^{ème} concours	12,18	14	16,22	10,11

-Délibération

Après étude des résultats, en application de l'article 4 du décret n°87-1099 du 30 décembre 1987, le jury décide de réaffecter les postes ouverts aux concours de cette spécialité ainsi :

Concours	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes après réaffectation
Interne	12	20
Externe	23	15
3 ^{ème} concours	5	5

Il fixe alors les seuils d'admission suivants par concours :

Concours	Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
Interne	101	11,22	20
Externe	126	10,50	13
3 ^{ème} concours	114,50	12,72	5

3. Spécialité Animation

-Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites et orales, sont les suivants :

Concours	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Interne	13,69	26	16,56	10,44
Externe	12,71	13	14,50	11,25
3 ^{ème} concours	12,04	11	15,67	10,22

-Délibération

Après étude des résultats, en application de l'article 4 du décret n°87-1099 du 30 décembre 1987, le jury décide de réaffecter les postes ouverts aux concours de cette spécialité ainsi :

Concours	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes après réaffectation
Interne	9	12
Externe	16	13
3 ^{ème} concours	5	5

Il fixe alors les seuils d'admission suivants par concours :

Concours	Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
Interne	125,50	13,94	12
Externe	135	11,25	13
3 ^{ème} concours	107,5	11,94	5

V. Bilan

-Absentéisme aux épreuves écrites d'admissibilité

Même si le taux d'absentéisme demeure important, surtout au concours externe avec 47 % des candidats ne se présentant pas à l'épreuve écrite, il diminue depuis les dernières sessions organisées en Occitanie :

Session	Organisateur	Taux d'absentéisme par voie		
		Interne	Externe	3 ^{ème} concours
2018	CDG31	43 %	57 %	31 %
2020 (reportée en 2021)	CDG34	44 %	57 %	45 %
2022	CDG31	35 %	47 %	29 %

L'amélioration du taux de présence des candidats s'explique par l'utilisation de la plateforme unique d'inscription pour la dernière session. Les candidats ne peuvent plus s'inscrire dans plusieurs centres de gestion.

-Document à l'attention du jury pour l'épreuve orale

Pour les concours externe et de 3^{ème} voie, les candidats remplissent, au moment de leur inscription, une fiche dans laquelle ils peuvent présenter leurs expériences professionnelles, diplômes et formations.

Ce document est à la disposition du jury pendant l'épreuve orale d'admission. Le jury invite les candidats à remplir ce document avec soin pour bien éclairer le jury sur le profil du candidat.

-Niveau des candidats

Même si les seuils d'admission demeurent élevés, surtout au concours interne, le jury observe un niveau hétérogène lors des épreuves orales.

Bien que la majorité des candidats travaille déjà dans la Fonction Publique territoriale, les connaissances générales de l'environnement territorial et de son actualité sont trop souvent approximatives.

Les meilleurs candidats ont su démontrer leurs aptitudes à exercer des fonctions de cadre dans un environnement institutionnel dont ils connaissaient les enjeux et les dernières réformes. Ils ont fait part de vrais engagements professionnels permettant de mettre en avant la notion de service public.

Le jury rappelle que les concours, quelles que soient la voie d'inscription et la spécialité, ne constituent pas une validation de l'expérience professionnelle, mais permettent tout à la fois une évaluation des connaissances et, en l'espèce (catégorie A), des aptitudes à assumer des responsabilités, un potentiel managérial et une posture de cadre. Une préparation sérieuse est donc attendue afin que le candidat rende compte de sa capacité à faire face à ses futures missions.

La Présidente,

Sabine GEIL-GOMÉZ





CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE

590, rue Buissonnière - CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39
Site Internet : www.cdg31.fr
Mél : contact@cdg31.fr

*© CDG 31. Tous droits réservés. [2022].
Toute exploitation commerciale est interdite*

